



# Constitution de chaînes de valeurs porteuses d'une spécificité du Massif Central

Convention Interrégionale Massif central  
2015-2020

Appel à projet permanent - Mesure 2.1 – Filière Pierre  
2015- 2017

Soutien à la réémergence de la filière pierre, basée sur des ressources naturelles,  
complémentaires de la filière bois, pour le bâtiment et l'aménagement intérieur

Ouvert à des groupes d'entreprises impliqués dans des projets collectifs autour des  
produits « pierre »

**Convention Interrégionale Massif central 2015-2020**  
**Appel à projet permanent - Mesure 2.1**

**Appel à projet permanent, sur trois ans (2015-2017), à des groupes d'entreprises impliquées dans des projets collectifs autour des produits pierre**

**1. CONTEXTE**

---

Si la pierre française a été très présente dans les constructions traditionnelles pendant des siècles, et si ses qualités esthétiques et de tenue dans le temps ne sont plus à démontrer, elle est confrontée à de nombreux freins :

- La pierre est remplacée par d'autres matériaux, notamment la pierre reconstituée
- La pierre française doit faire face à une concurrence mondiale. Les pierres utilisées dans la construction massive, la voirie et le funéraire sont majoritairement importées. La pierre bénéficie encore de son prestige d'antan mais est jugée arbitrairement inaccessible par les prescripteurs et utilisateurs potentiels
- La pierre est un matériau méconnu des prescripteurs, ce qui pénalise la filière. Ce matériau n'est pratiquement plus présent dans les formations aux métiers du bâtiment, du CAP aux écoles d'ingénieurs génie civil, ni dans le cursus des architectes. Il n'existe pas non plus de bureau d'étude réellement spécialisé dans ce domaine.

Ces évolutions sont déstabilisantes pour le matériau pierre ; en effet, des utilisations inadaptées conduisent à des malfaçons et à des sinistres, qui entachent globalement l'image du matériau..

Les crises économiques successives ont engendré une baisse globale des budgets publics et ont créé une situation anxiogène au niveau national dans la construction.

De plus, la crise de 2008 a totalement déstabilisé le marché des exportations notamment vers les USA (l'euro fort a été défavorable). Le développement de marchés globaux, non allotés, a favorisé le recours aux grands groupes de construction, préférant régulièrement les matériaux de substitution (béton, pierre d'importation ...).

Tout cela favorise des habitudes d'utilisation qui excluent la pierre la plupart du temps.

**2. UN MATERIAU LOCAL...**

---

Le marché existe. La ressource est présente dans le Massif central.

Il est primordial d'encourager la reconstitution et le développement de filières locales, intégrant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur, afin **d'augmenter le recours aux produits locaux**, fiables, adaptés aux besoins des clients finaux et créateurs de valeur locale.

Le maintien d'entreprises ancrées localement présente plusieurs avantages et apparaît comme prioritaire :

- Compréhension des enjeux du territoire
- Proximité favorisant des réponses adaptées et flexibles (réactivité et coût global concurrentiel)
- Accompagnement des clients, suivi des chantiers

Ce maintien favoriserait le développement de boucles locales, le maillage, préservant l'emploi, le patrimoine (bâti et savoir-faire) et l'environnement. Il est utile de rappeler que les entreprises productrices de pierres françaises et les emplois s'y rattachant sont « non-délocalisables ».

### 3. ...ECOLOGIQUE ET DURABLE

La qualité intrinsèque du matériau (résistance physique, aspect de surface, couleur, facilité de mise en œuvre) dépend de la géologie. Plusieurs bassins du Massif central ont ainsi une réputation spécifique, ce qui constitue un atout en matière de diversification de l'offre et du produit. Cette variété semble par ailleurs répondre parfaitement aux exigences de performances énergétiques élevées, dans le cadre de la construction neuve du bâtiment.

Au regard du bilan carbone, la pierre est un matériau très positif, à faible impact énergétique dans sa chaîne d'exploitation-transformation, par sa capacité de réemploi et sa résistance dans le temps ; **ces mêmes considérations peuvent lui donner un avantage économique, s'agissant d'arbitrages entre coût d'investissement, coût d'entretien et valeur résiduelle.**

La pierre a été réinscrite par le ministère de l'écologie parmi les éco-matériaux.

### 4. DES MARCHES A (RE) CONQUERIR

Au-delà des marchés historiques, dont les volumes de commandes ont diminué (concurrence de pierres d'importation chinoises, portugaises, angolaises... recours croissant à la crémentation...), de nombreuses opportunités se révèlent ces dernières années, dont les plus porteuses sont :

- La construction en pierre massive (totalement ou partiellement en pierre dans une logique de convergence des matériaux) intégrant les éléments structurels et thermiques (performance énergétique), la décoration (vasques, fontaines, ornements)
- L'aménagement urbain et rural (voirie, dallage et mobilier urbain...)
- L'aménagement intérieur (cuisine, salle de bain, dallage,

De manière générale, une sensibilité accrue des acteurs économiques aux problématiques environnementales et le souci du maintien des emplois et de savoir-faire uniques sur le territoire français sont des signaux favorables à un développement de l'activité de la filière.

## 5. OBJECTIFS POUR LE MASSIF CENTRAL

---

La convention de massif soutient la réémergence de cette filière, basée sur des ressources naturelles, et complémentaire de la filière bois pour le bâtiment et l'aménagement intérieur. Les attentes concernent ainsi le développement économique mais également la construction de réponses adaptées à la qualité de l'architecture et du paysage.

**La réémergence de la filière pierre peut participer à atteindre cet objectif en agissant sur :**

- L'attractivité territoriale : relocalisation des activités économiques, valorisation des ressources locales, compétitivité territoriale,
- Le tissu entrepreneurial : revitalisation de filières, réhabilitation du tissu industriel, sauvegarde des savoir-faire et nouvelles compétences,
- Par la cohésion sociale : dynamisme du marché de l'emploi, relation aux parties prenantes, mobilisation et appropriation des acteurs locaux.

**Le soutien de la convention de Massif peut permettre aux entreprises de favoriser un ancrage territorial fort autour des trois axes :**

- Innovation : mutualisation de l'information, création de réseaux d'acteurs / collaboration entre entreprises, détection de solutions innovantes / nouveaux produits, élaboration de pilotes / démonstrateurs,
- Efficacité opérationnelle : création de filières locales, amélioration des process, optimisation des ressources, gains de productivité,
- Différenciation : valorisation des opérations locales, construction de partenariats, relations avec les parties prenantes, démultiplication à grande échelle.

L'appel à projet s'inscrit dans la stratégie globale de l'auto développement de la montagne, retenue pour le Massif central.

## 6. CHAMP D' ACTIONS VISE ET PUBLICS CIBLE

---

Dans la cadre de la Convention Interrégionale Massif Central et du champ d'action visé pour les publics cibles, il s'agira de soutenir les entreprises de la filière dans la valorisation du produit pierre naturelle. Les projets déposés devront être collectifs et à portée interrégionale. Ils devront porter sur l'ingénierie de projets collectifs pilotes pierre (construction, réhabilitation, dallage, voirie, aménagement intérieur et extérieur et co produits) et la construction des services nouveaux nécessaires au renforcement des chaînes de valeur construites.

Cet appel à projet consiste à faire remonter des actions d'animation au plus proche des groupes d'entreprises, sur les territoires, impliquées dans des projets collaboratifs autour des marchés finaux. Ces groupes d'entreprises devront travailler autour des couples produits / marchés permettant d'obtenir des produits qualifiés correspondants aux attentes des clients.

Ces projets contiendront :

- Des actions de prospection et de développement de nouveaux marchés (à conquérir ou à reconquérir).
- Des actions de constitution de chaînes de valeur, de Groupements Momentanées d'Entreprises. Les acteurs impliqués constituent le maillage de réseaux d'entreprises à l'échelle du Massif Central.
- La création de partenariats nécessaires au développement de la filière avec les instituts de formation, les écoles d'architectes,
- Des actions de lobbying auprès des instances publiques et des réseaux de prescripteurs pertinents pour l'intégration de la pierre dans le bâtiment
  
- Les actions visant à renforcer les chaînes de valeur sur les territoires (calcul de coûts globaux, lobbying, démarche visant à s'intégrer dans la globalité environnementale ....)
  
- Le développement de nouveaux services innovants apportant des réponses techniques adaptées aux besoins du marché tels que :
  - l'ingénierie structurelle et thermique de la construction et de la réhabilitation
  - la communication autour de la valorisation de la pierre naturelle du Massif Central :
    - . online (par exemple, à travers une plateforme collaborative, utilisant des médias numériques)
    - . offline (par exemple : les conférences et actions diverses pour la promotion et la mise en œuvre de produit pierre)
  - les actions favorisant la montée en compétences nécessaire aux ressources humaines des entreprises de la pierre naturelle du Massif Central
  - les actions permettant de mettre en place des chantiers démonstrateurs

**Le projet proposé doit impérativement inclure l'action de construction de chaînes de valeur et le développement d'au moins un nouveau service (voir liste d'actions ci-dessus).**

Les principaux bénéfices attendus sont :

- la constitution de viviers d'entreprises ayant pris l'habitude de travailler ensemble, de mobiliser et utiliser les outils de recherche et développement
- l'optimisation de ces chaînes de valeur, créées pour des nouveaux marchés visant de nouveaux usages, par les services et les nouveaux produits
- des améliorations permettant de mieux répondre aux marchés locaux en s'appuyant sur les ressources naturelles et humaines du Massif Central

### Les publics-cible

PME, associations, collectivités locales, établissements publics

## 7. DOSSIER DE CANDIDATURE

---

### Contenu attendu des dossiers

Le dossier de candidature devra intégrer les éléments suivants :

- un état des lieux de l'activité filière et territoire,
- les enjeux de l'action,
- une définition des objectifs,
- une description du plan d'action,
- une description du réseau d'acteurs mobilisé pour réaliser l'action,
- une description des résultats attendus,
- les indicateurs et modalités d'évaluation de l'action
- les modalités de transfert
- une description du plan de financement, des dépenses engagées pour conduire l'action engagées pour conduire l'action et son transfert, pour une durée maximale de deux ans.

Les porteurs de projet pourront fournir un dossier permettant de mieux expliciter et de préciser leur action.

### Critères de sélection des candidatures

L'instruction des dossiers sera conduite en référence aux critères suivants :

- une appréciation sur le caractère collaboratif, interrégional et innovant de l'action.
- une appréciation de la bonne prise en compte des conditions spécifiques liées aux territoires et à la filière.
- une appréciation sur la durabilité de l'action (économique, sociale et environnementale) au-delà de la période accompagnée par les aides publiques de droit commun.
- une appréciation de l'usage pertinent et optimisé des outils numériques pour la réalisation de l'action.
- une appréciation sur la transférabilité de ces actions territoriales vers d'autres territoires du Massif central.
- une appréciation sur l'organisation des acteurs au sein de l'action et sur leur gouvernance.
- une appréciation sur les moyens d'animation du projet
- une appréciation sur les objectifs retenus pour ces actions et sur la mesure des résultats.
- le coût total du projet, le niveau de la demande financière totale et de la demande spécifique à la convention de massif.

## 8. ENGAGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

---

Les engagements demandés aux bénéficiaires de l'appel à projets sont :

- un engagement à participer, le cas échéant, à une évaluation externe.
- un engagement à conduire, au moins une fois par an, un comité de pilotage local et inter régional auxquels seront invités les représentants des financeurs.
- un engagement à participer, le cas échéant, à des actions de présentation ou de promotion de la filière pierre naturelle du Massif central.

## 9. CADRE D'ÉLIGIBILITÉ

---

### Conditions d'éligibilité

L'appel à projets permanent est ouvert à des groupes d'acteurs, tels que définis dans le paragraphe « Publics cible » (au moins trois territoires sur deux régions), visant le même objectif.

Lorsque plusieurs groupes sont concernés par l'action, chacun dépose sa candidature. Le contenu d'un des candidats sera l'ingénierie et la coordination du projet.

### Soutien financier

Le financement issu de la convention interrégionale Massif central, pour une période de deux ans, ne pourra excéder 70% des dépenses éligibles.

### Dépenses éligibles

- Dépenses éligibles :
  - Dépenses immatérielles :
    - Salaire chargé lié à l'opération
    - Frais de logistique
    - Prestations extérieures
    - Déplacement
    - Frais de communication
  - Frais de structure pour les associations
  - Dépenses de petits investissements directement et uniquement liées à l'action
  - Contribution en nature

- Dépenses inéligibles :
  - Frais de structure excepté pour les associations
  - Frais immobiliers, fonciers, gros œuvre, gros investissements
  - Amortissements
  - Impôts et taxes
  - Frais bancaire

La durée maximale des actions est de 2 ans.

Autofinancement minimum : 30%.

### Calendrier

L'appel à projets est permanent. Les dates de dépôt et de programmation à prendre en compte sont similaires à celles visant le dépôt des dossiers au fil de l'eau. Pour mémoire, trois programmations seront organisées par an (mars/avril, juin/juillet, septembre/octobre). Dates à consulter sur le site <http://www.massif-central.eu/>

## 10. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers est possible à tout moment.

Les formulaires de demande de subventions sont téléchargeables à l'adresse suivante : [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu)

Les dossiers devront être déposés selon les modalités suivantes :

- Le dossier de candidature est déposé par voie électronique sur le site massif-central.eu. Ce dossier est valable pour l'instruction par les services de l'Etat, les Régions et les Départements. Il est reproductible (format Word ou Excel par exemple).

- Chaque candidat doit solliciter parallèlement et individuellement chacun des cofinanceurs potentiels de son action par simple courrier faisant référence au dossier unique déposé auprès du GIP Massif central.

Pour être examinés, les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- Formulaire de demande de subvention.
- Pièces administratives demandées dans le formulaire.

- Note de présentation.
- Fiche(s) de poste le cas échéant.
- Tout document/note justifiant une dépense présentée dans le plan de financement

S'il manque l'une ou l'autre de ces pièces, aucun accusé de réception de complétude ne pourra être délivré. L'accusé de réception est électronique.

Les délibérations d'attribution des cofinancements devront parvenir à l'autorité de gestion avant le comité de programmation.

## 11. CONTACTS

---

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

**- les correspondants Massif central des Conseils régionaux :**

**Auvergne**

Magali Boyer

[m.boyer@cr-auvergne.fr](mailto:m.boyer@cr-auvergne.fr)

**Bourgogne**

Arnaud Mathian

[amathian@cr-bourgogne.fr](mailto:amathian@cr-bourgogne.fr)

**Languedoc-Roussillon**

Joëlle Ribard

[Ribard.Joelle@cr-languedocroussillon.fr](mailto:Ribard.Joelle@cr-languedocroussillon.fr)

**Limousin**

Anne Pécrix

[a-pecrix@cr-limousin.fr](mailto:a-pecrix@cr-limousin.fr)

**Midi-Pyrénées**

Aurélie Nicolas-Faure

[Aurelie.NICOLAS-FAURE@cr-mip.fr](mailto:Aurelie.NICOLAS-FAURE@cr-mip.fr)

**Rhône-Alpes**

Maria Fimolena Da Palma

[mfdapalma@rhonealpes.fr](mailto:mfdapalma@rhonealpes.fr)

**- le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) :**

Bernard Labonne

[bernard.labonne@cget.gouv.fr](mailto:bernard.labonne@cget.gouv.fr) / 06.08.01.75.81

-----